



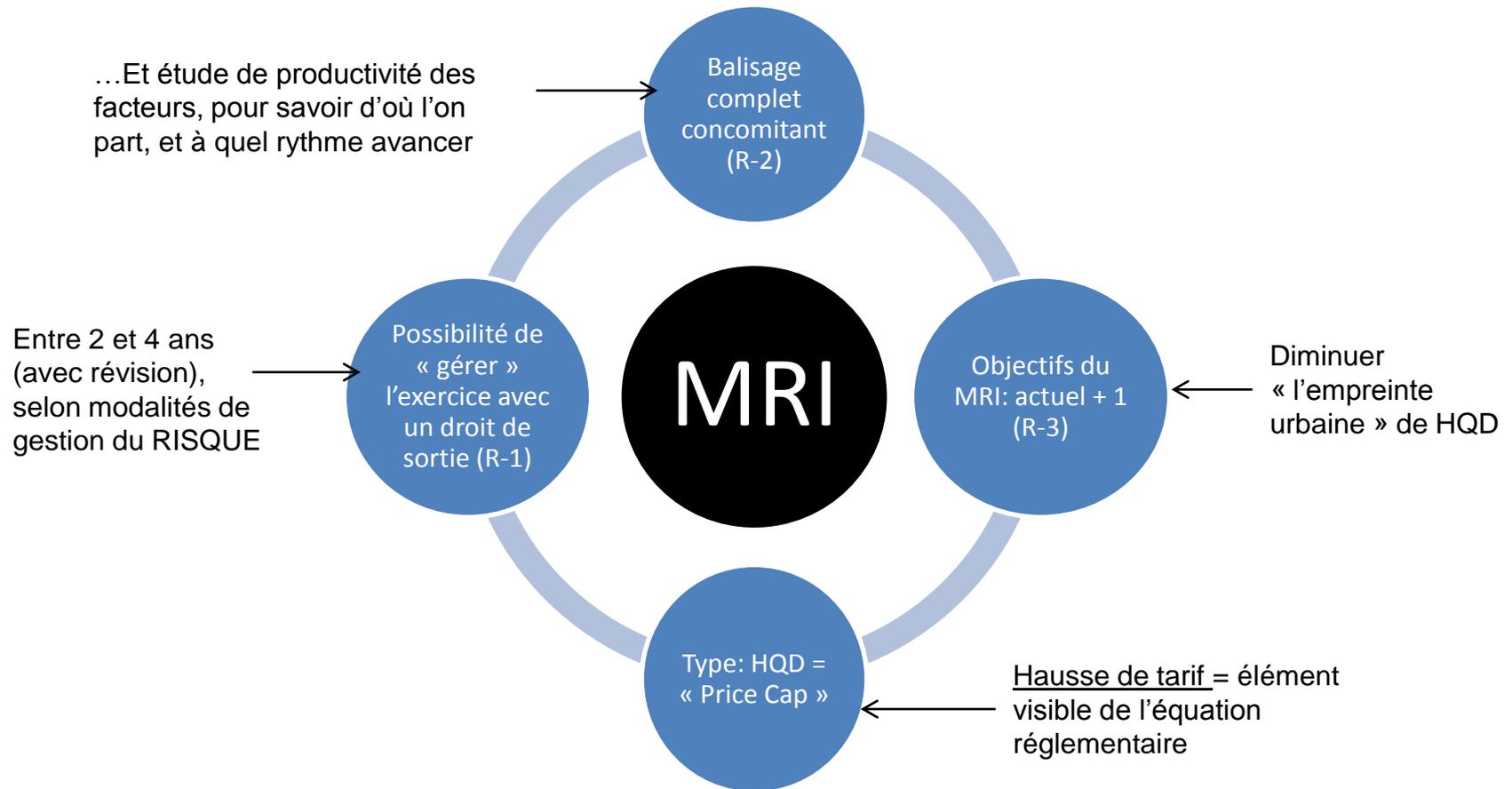
Présentation de la  
preuve amendée  
de l'UMQ

\* \* \*

R-3897-2014



## SUJETS COUVERTS PAR LA PREUVE DE L'UMQ ET RECOMMANDATIONS EN DÉCOULANT



# PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DISCUSSION

Ce qui était demandé par la Régie (phase 1):

- statuer sur le nombre de MRI (2).
- sur le type (« Price Cap »).
- sur les objectifs (actuels + 1).
- sur les caractéristiques (I-X avec circonspection).
- sur l'identification des indicateurs requis (voir les tableaux en section 2 de la preuve déposée).
- sur la forme de prise en compte du partage des excédents.

## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DISCUSSION (suite)

Il est fondamental d'évaluer correctement le RISQUE: pour protéger le Distributeur, la clientèle mais aussi pour protéger la Régie (acceptabilité sociale du passage au MRI; perte de capacité des parties prenantes si examens trop espacés).

ÉTUDE PMF + BALISAGE: visent deux choses complémentaires: savoir d'où l'on part (balisage) et à quelle vitesse on peut avancer sans mettre en péril HQD (PMF) qui a déjà beaucoup « livré » en efficience depuis 2008.

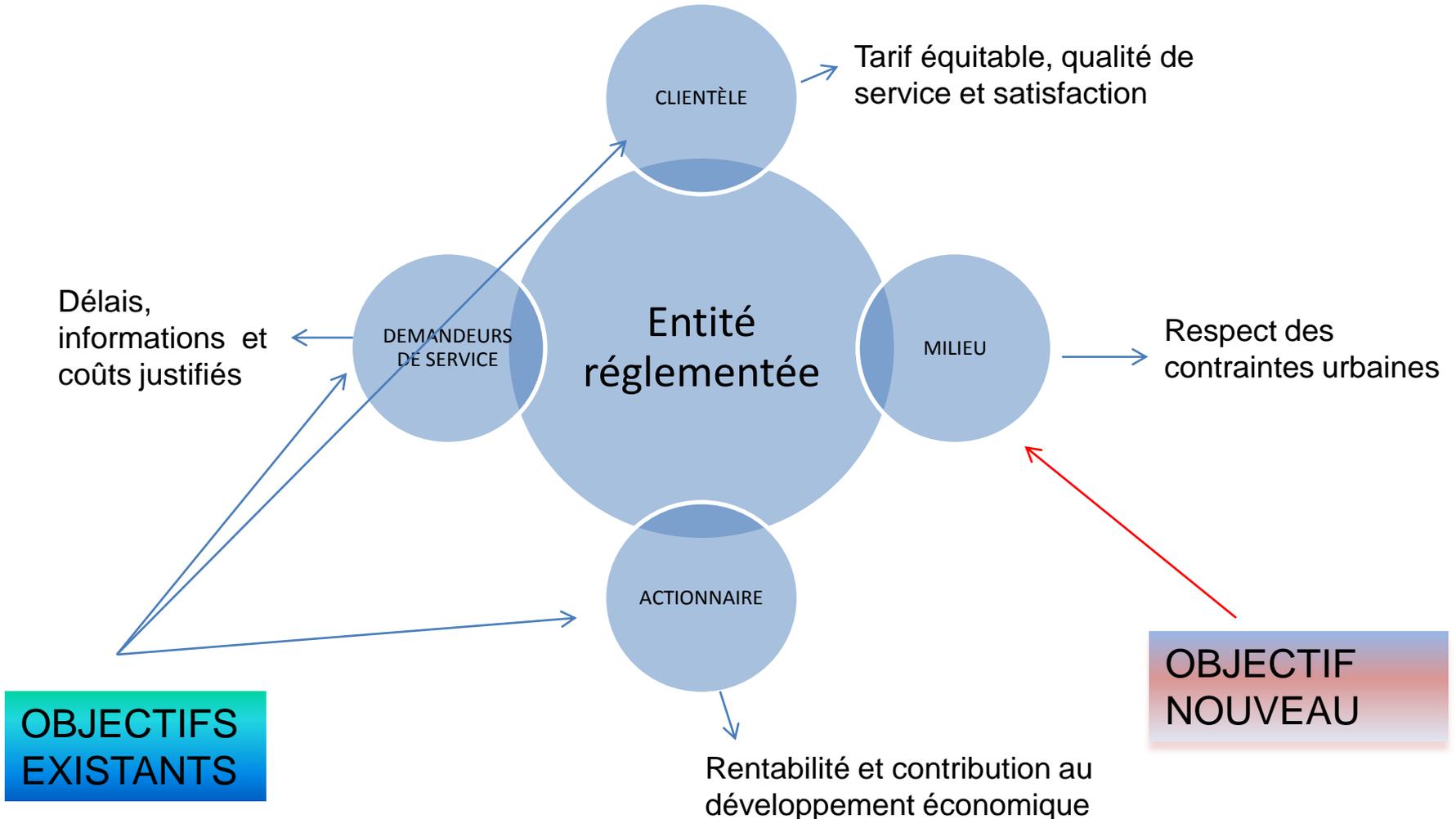
## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DISCUSSION (suite)

Formule « I – x » en période de basse inflation: un *caveat* à considérer...juger sur la base de la ‘matérialité’ des objectifs financiers; ne pas construire un facteur I composite qui inclut l’évolution des coûts de main-d’œuvre de HQD (choisir un indice externe).

« Informed Judgment » : approche difficile à justifier dans le contexte québécois, au moins pour le premier MRI...

MTÉR: UMQ suggère de conserver l’actuelle formule (R-3842) pour « isoler » l’effet MRI lors de l’évaluation qui en sera faite, quitte à y revenir au terme du premier MRI.

# Tenir compte des préoccupations à 360° des parties prenantes



## Tenir compte des préoccupations à 360° des parties prenantes...

L'ajout d'un objectif (« diminuer l'empreinte urbaine ») et de quelques indicateurs pour en mesurer l'atteinte est-il raisonnable dans le contexte d'un MRI?

- l'évolution sociale le commande
- l'article 5 L.R.E. le permet (l'intérêt public et le développement durable)
- la faisabilité est à notre portée (les exemples d'indicateurs fournis en preuve sont relativement simples)
- la complexité d'un MRI est très grande, donc on parle d'un ajout marginal
- ce qui comptera de plus en plus dans notre société, c'est la qualité de la présence de HQD dans les milieux, pas seulement le service fourni...

## CONSTATS

- 1) On n'a pas le choix de « migrer » vers un MRI.
- 2) Il faudra faire preuve de prudence car il s'agit d'une approche qui requiert de l'apprentissage.
- 3) La 'matérialité' du résultat de la formule et des économies réglementaires restent à démontrer.
- 4) Même des experts chevronnés recommandent des solutions différentes.
- 5) Et si c'était une opportunité de faire un peu mieux à l'avenir, sur tous les aspects de la vie d'un distributeur d'électricité ?

## CONCLUSION

Au terme des témoignages d'experts et des contre-interrogatoires, l'UMQ maintient les recommandations contenues à sa preuve déjà déposée.

Elle réitère cependant :

- Le caractère « granulaire » des indicateurs qui seront choisis en phase 3 sera primordial, pour améliorer la segmentation de la clientèle et des événements.
- En cas d'urgence ou pour certaines raisons techniques probantes, HQD pourrait toujours passer outre à la réglementation municipale (porte de sortie).
- Le but n'est pas d'affaiblir HQD, au contraire...l'UMQ supporte le Distributeur afin qu'il conserve sa pleine capacité à maintenir en état son réseau et la qualité de son service. Elle lui demande uniquement d'en faire plus à l'égard de l'empreinte qu'il impose aux milieux urbains autant que de rechercher une efficacité accrue.

*MERCI DE VOTRE ATTENTION!*